



union locale
Paris 14

Mardi 14 mai à 18h00
devant la mairie du 14ème

Rassemblement unitaire des parents et des enseignants pour s'opposer aux réformes Blanquer (loi Blanquer, réforme du lycée)

♪♪ **VEZ FAIRE DU BRUIT** ♪♪

♪♪ **POUR L'EDUCATION !** ♪♪



Suivi d'un départ groupé pour une manifestation devant le Sénat.

Pensez à signer la pétition en ligne : <https://frama.link/loiblanquer>

Et le 18 mai à 14h00 manifestation nationale contre les réformes Blanquer



Projet de loi Blanquer

AGISSONS MAINTENANT !

Adoptée le 19 février dernier en première lecture devant l'Assemblée Nationale, le projet de loi pour une école de la confiance a été transmis pour examen en avril au Sénat. Il comporte un certain nombre de facettes que la FCPE Paris juge très inquiétantes

L'instruction obligatoire à 3 ans : un très gros cadeau de l'Etat à l'enseignement privé 98 % des enfants de 3 ans sont d'ores et déjà scolarisés mais du fait de la loi Debré, les communes vont devoir verser aux maternelles privées les mêmes aides qu'aux maternelles publiques comme, par exemple, pour rémunérer les ATSEM. Un cadeau estimé à 150 millions d'euros. Les écoles publiques risquent d'en pâtir !

Les établissements des savoirs fondamentaux : non à la disparition des directeurs d'école ! Les établissements publics des savoirs fondamentaux (EPSF) permettront de regrouper un collège et une ou plusieurs écoles du secteur de recrutement de ce collège. Les EPSF seront dirigés par des principaux de collège qui auront un ou plusieurs adjoints dont l'un chapeautera les professeurs des écoles. Le texte ne dit pas ce que deviendront les directeurs d'écoles puisque les écoles n'existeront plus administrativement parlant.

La réforme de la formation des enseignants : des étudiants de licence pourront faire cours aux enfants La réforme de la formation des enseignants devrait permettre de confier à des étudiants de master 1ère année 8 heures de cours par semaine dans des établissements primaires ou secondaires. Le ministère cherche ainsi à compenser la baisse des moyens et le manque de remplaçants en confiant les élèves à des étudiants non formés, sans offrir la moindre garantie sur les moyens d'« accompagnement » de ces derniers.

La mutualisation des aides aux enfants en situation de handicap : l'inclusion des enfants à besoins particuliers à moindre coût Le ministère veut revoir la gestion des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) en créant des PIAL (Pôles inclusifs d'accompagnement localisés). L'objectif est de limiter les affectations individuelles des AESH au profit d'affectations collectives.

Nouvelles écoles internationales : l'officialisation d'une école à deux vitesses La loi permettra la création d'EPLI (Etablissements publics locaux d'enseignement international). Largement dérogoatoires aux programmes et règles français, ces établissements offriront des programmes et des diplômes internationaux aux enfants ayant déjà un bon niveau en langues, marqueur social par excellence. De quoi créer officiellement une école à deux vitesses et offrir un cursus d'élite aux enfants à haut capital économique.

La suppression du CNESCO : la fin d'une évaluation indépendante Le CNESCO, organisme indépendant, sera remplacé par un CEE (conseil d'évaluation de l'école), organisme dépendant du ministre. C'est donc la fin de l'indépendance de l'évaluation. Le CEE n'évaluera pas la performance globale de l'ensemble du système éducatif mais les établissements en les mettant ainsi en concurrence.